

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
PARIS :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 6.

SAUMUR,

26 Juillet 1880.

Chronique générale.

Le conseil des ministres, qui s'est réuni samedi matin à l'Élysée, sous la présidence de M. J. Grévy, a été d'une minime importance.

On ne s'est guère occupé que du voyage à Cherbourg. On nous affirme que le programme a été absolument arrêté : c'est le 2 août que M. le Président de la République ira chercher la marine jusque chez elle. Les trois présidents du Sénat, de la Chambre et du conseil l'accompagneraient, ainsi que les ministres de la guerre et de la marine.

Le Président de la République resterait deux jours seulement et ne ferait qu'une allocution dans le goût de celle qui a été prononcée le 14 juillet.

M. Gambetta, à qui on a coupé si malencontreusement l'herbe sous les pieds, ne repartirait pas en même temps et trouverait sans doute une circonstance pour placer son grand discours.

On se préoccupe beaucoup dans le monde politique et diplomatique de la question grecque, parce qu'on tient pour certain que la France a pris d'ores et déjà des engagements définis avec le gouvernement d'Athènes pour le cas où la guerre éclaterait.

Ce qui augmente les inquiétudes, c'est que la Grèce, qui avait fait savoir d'abord officiellement qu'elle contremandait la mobilisation de son armée, vient, depuis vingt-quatre heures, d'appeler sous les armes toutes les réserves.

Le *Mot d'Ordre* publie l'information suivante, peu en harmonie avec les renseignements qui ont cours dans le monde politique :

« L'opinion publique commence à s'émouvoir de ce que le gouvernement ne continue pas la mise à exécution des décrets du 29 mars.

» On le sait, nous ne nous sommes jamais déclarés partisans de cette mesure, qui n'est qu'illusoire, et nous avons toujours nettement exposé ici nos principes sur la question cléricalle. Mais puisque le gouvernement a commis la faute de signer les trop fameux décrets et d'en commencer l'exécution, il est évidemment obligé de poursuivre son œuvre, sous peine de paraître capituler devant les menaces cléricalles.

» Le ministère, du reste, paraît l'avoir compris. En effet, d'après des renseignements qui nous viennent de source sûre, nous croyons pouvoir annoncer que M. Constans est décidé à expulser très-prochainement les autres congrégations non autorisées.

» M. Constans a voulu, avant de prendre cette détermination, — que la loi lui imposait cependant, — consulter les préfets. Or, tous les rapports parvenus au ministère ces jours derniers concluent à la nécessité de poursuivre l'exécution des décrets.

» Attendons-nous donc à des comédies enfantines de part et d'autre.

» Espérons que de nouvelles démissions de magistrats vont s'ensuivre.

L'« opinion publique » s'est émue de l'exécution des décrets du 29 mars, et elle ne réclame nullement la continuation des sottises violences du pouvoir.

Les rapports des préfets, loin de conclure à la nécessité de poursuivre l'exécution des décrets, sont, au contraire, formels dans un sens opposé, et M. le préfet de l'Isère, notamment, n'a pas caché que la dispersion des Chartreux pourrait amener des troubles parmi des populations assez peu républicaines, paraît-il, pour pratiquer les devoirs de la reconnaissance.

Le *Triboulet* comparait samedi devant la huitième chambre correctionnelle, sous la prévention de publication de quarante-quatre dessins non autorisés.

Le tribunal n'a pas pris en considération l'esprit du spirituel bouffon ; il l'a condamné à 25 fr. d'amende par dessin non autorisé, soit à une somme de 4,400 fr., sans compter les frais.

La loi Grammont, dit la *Justice*, va être affichée, par les soins de la société protectrice des animaux, dans les 500 écoles communales du département de la Seine.

Il est bon, en effet, de rappeler à l'enfance, à cet âge sans pitié, que les animaux utiles ne doivent pas être maltraités.

FAUSSE GRATUITÉ.

Les chiffres suivants sont fort instructifs à connaître, car ils nous donnent une idée de la dépense considérable dans laquelle le gouvernement menace d'entraîner l'Etat, par la présentation de son projet relatif à la gratuité complète de l'enseignement primaire.

Jusqu'en 1876, le crédit inscrit au budget de l'instruction publique pour venir en aide aux communes qui avaient rendu leurs écoles entièrement gratuites était de 600,000 francs.

En 1877 et en 1878, la dépense de la gratuité reste fixée à peu près au même chiffre, mais déjà les crédits supplémentaires apparaissent et, pour 1878, il s'élève à 577,000 francs.

La somme insérée au budget de 1879 est de 4,005,000 francs ; elle se trouve portée à 2,205,000 francs par la loi du 7 août 1879, laquelle accorde un crédit supplémentaire de 4,200,000 francs.

Enfin, au budget de 1880, figure une somme de trois millions de francs. Le ministère en reconnaît l'insuffisance et il réclame aujourd'hui l'attribution d'un nouveau crédit de 360,000 francs.

Or, c'est encore le régime de la gratuité relative qui est en vigueur.

Qu'advient-il donc le jour où, de par la loi présentement en discussion, l'on appliquera dans toutes les communes de France le système de la gratuité absolue ?

Enfin, notez que ces 3 millions représentent seulement la part de l'Etat dans ces dépenses ; chaque commune devra doubler la somme en ce qui la concerne par le vote de centimes additionnels !

Et voilà le régime que les radicaux prétendent substituer aux conditions si économiques de l'enseignement des écoles congréganistes !

Un vrai soldat.

La *Patrie* a publié la lettre suivante :

« Mon cher Directeur,

» Les lamentables détails que vous publiez sur les manifestations qui se sont produites dans les départements à l'occasion de la fête du 14 juillet, ont profondément troublé mon cœur de soldat, et c'est l'âme bien attristée que je vous envoie cette lettre, dont vous ferez l'usage que vous voudrez.

» Le bruit qui s'est fait autour des deux lettres que je vous ai adressées en janvier 1878, à l'occasion de la déplorable affaire Labordère, m'avait déterminé à me renfermer désormais dans un absolu silence ; mais si, à cette époque, je n'ai pu contenir mon indignation, comment la contiendrai-je aujourd'hui, en présence du navrant spectacle auquel une partie de l'armée nous fait assister ?

» Je n'en saurais être surpris, car j'avais trop bien prévu, hélas ! quelles seraient les conséquences des dispositions qui se manifestaient déjà lors de la mise en non-activité de mon camarade Ducrot, et plus encore des félicitations que le député Farcy avait eu la cynique impudence d'adresser au major Labordère.

» Rappelons ces paroles, pour qu'elles restent comme une tache ineffaçable imprimée au front du révolutionnaire auquel elles étaient adressées :

« Vous avez donc agi noblement, » disait le

— Nous la lui décernons ! s'écrièrent les hommes qui avaient désapprouvé Régina.

— Et je la proclame, moi, reine de la partie, enchérit la petite vicomtesse de Vergly en brandissant son stick.

— La proclamation a nos suffrages, s'écrièrent les dames, vive la reine !

— Vive la reine ! entonnèrent les douairières.

— Vive la reine ! répéta la cavalcade.

— Madame ! voyez en nous les très-humbles serviteurs de votre majesté, me dit le prince de Caumont-Coutray qui descendit de cheval, ploya le genou et me baisa la main.

Je répondis de mon mieux à ce galant acte de servage ; mieux, si bien, paraît-il, que je transportai ma cour.

— La charmante jeune fille ! dit le marquis de Coustous. Comment se fait-il que nous soyons à la remarquer ? C'est qu'elle est gracieuse, spirituelle, distinguée et étrangement jolie. Les beaux yeux noirs !

— Elle n'est pas des nôtres, mais elle est digne d'en être, dit M. de Bléneuf.

— Toute digne que vous la jugiez, si un de vous l'épousait, vous le blâmeriez, et vous fermeriez vos salons à la nouvelle baronne, marquise ou comtesse, repartit le comte de Savors.

— Certainement, cher comte... ou du moins nous le devrions. L'opinion et les convenances...

— Et les préjugés...

— Et les préjugés nous obligent à nous montrer sévères, à honnir le blason qui se blanchit ou se dédore. Que voulez-vous, le nom de nos pères est tout ce qui nous reste, notre seul prestige dans ce siècle de progrès. Mésallions-nous, et nous tombons dans la plèbe. Eliane de Coustous, ma fille, qu'elle épouse un Jérôme Le Blanc, les enfants de Jérôme Le Blanc, des Le Noir, des Le Vert, des Le Borgne, c'en est fait des Coustous. Mais qu'elle s'unisse au vicomte de Siroy, je passe mon marquisat à l'aîné de ses fils, et notre race se perpétue dans la suite des âges, refflorissante comme la Verge d'Aaron.

— Quand le mérite de nos aïeux est notre seul mérite, je conçois qu'on regarde à le plonger dans l'ombre : on l'anéantirait. Le rayon ne compose pas le soleil. Du soleil sortent les rayons. On anoblit une plébéienne par son mérite personnel. Mais lorsqu'on se passe des croisés pour être à son rang, fût-il le premier du royaume, dès qu'on n'a pas à répondre devant la France de noms qui sont sa gloire et son honneur et qu'elle revendique comme les plus beaux fleurons de son illustration, on doit avoir le droit de disposer de soi.

— Hum ! d'Arguy, Siroy, Bléneuf, que vous semble du « doit avoir » de ce cher comte ?

— Nous ne pouvons en décider. Nous ne sommes pas fils de nos œuvres, dit M. de Bléneuf.

— Je le suis, moi, fit simplement le comte.

— Tiens ! mais c'est vrai. Tu es sculpteur, musicien, peintre ; ajoute à ces spécialités : organisateur des fêtes de Savignan, et fais-nous visiter les ruines.

— Aux ruines ! crièrent les douairières impatientes de camper sur la route.

La cavalcade se reforma.

La reine fut placée au premier rang. Sa cour l'entoura. Au monastère, elle eut le pas sur les baronnes, les marquises et les duchesses. Ses courtisans se disputèrent ses faveurs. Ils épuiseront à son adresse leurs flatteries et leurs louanges aux suzeraines passées, présentes et futures.

Mon règne éphémère fut beau.

— Je ne me suis mêlé ni à vos enthousiastes, ni à vos adorateurs, me dit M. de Savors au dîner, où je parus dans une ravissante toilette. Mais je n'en ai pas moins joui de votre triomphe et de la grâce avec laquelle vous vous acquitez de ce royal rôle. Vos juges vous rééliront.

— Descendue du trône, je n'y remonte plus. Je rentre dans mon obscurité dont je ne suis peut-être sortie un instant que pour me faire des ennemis.

— Et des amis ?

— Les rois n'ont pas d'amis, ils n'ont que des intéressés et des ingrats.

— Talleyrand et Metternich diraient cela.

68

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41^e

(Suite.)

— Recevez mes compliments, mademoiselle David, vous êtes une hardie écuyère, me fut-il répondu brièvement, et sèchement ajouté : mais ne nous redonnez plus ce spectacle. L'audace et la témérité ne réussissent pas toujours. Dans ces faronnades, l'on se tue ou l'on couronne sa bête.

— Que mademoiselle se rassure, repris-je avec autant de douceur fière qu'elle avait fardé son insinuation de sécheresse. Je ne joue ma vie et celle de ma monture qu'à coup sûr. Le hasard et la chance n'ont aucune part dans mes succès équestres. A dix ans je maniais un cheval comme le meilleur cavalier. A quinze, j'aurais monté les plus ombrageux. Et de force encore à le faire, ainsi que vous l'attestera M. le prince de Caumont, je réponds, s'il m'arrive de couronner « votre » Seymour — j'appuyai sur le possessif — de ne le couronner que de gloire.

— Pâques-Dieu, je l'atteste ! s'écria le prince qui nous rejoignait. Cette belle enfant, messieurs, nous distance tous. Décernez-lui la palme hippique et le commandement de l'escadron féminin.

député Farcy, « et vous avez donné à l'armée un exemple qui ne sera point oublié. La nation se souviendra du commandant Labordère et la République saura vous récompenser. »

» L'exemple n'a point été oublié, en effet, nous en avons chaque jour la preuve, et depuis que ces lignes misérables ont été écrites, vous savez quel chemin nous avons parcouru et avec quelle effroyable rapidité nous glissons sur la pente au bas de laquelle nous attend une épouvantable catastrophe.

» On a expulsé des rangs de l'armée les Ducrot, les Bourbaki, les de Geslin, les Bataille, etc., etc., pendant qu'on réintégrait le major Labordère glorifié. On a donné un avancement scandaleux aux officiers prêts à tendre une main fraternelle aux amnésés, pendant qu'on frappait d'une manière outrageante pour l'armée entière un officier de grand mérite, le colonel de l'Espée, succombant sous les clameurs de la canaille en débauche.

» Ces deux noms : Labordère, de l'Espée, représentent, à mon avis, les deux points culminants de la situation :

» D'un côté, la glorification de l'indiscipline, de l'insubordination; de l'autre, l'abaissement des hommes de devoir et décidés à ne jamais transiger avec les sentiments de l'honneur, de la droiture, de la loyauté.

» Comment s'étonner, après cela, de voir les soldats fouler aux pieds les lois militaires et chercher à se soustraire à l'autorité de leurs chefs? Si on peut s'étonner de quelque chose, c'est que l'armée ne soit pas plus démoralisée encore. Mais que les jacobins se rassurent, elle est peut-être plus profondément atteinte qu'ils ne le supposent eux-mêmes.

» Les soldats qui sont descendus dans la rue pour faire du désordre et pactiser volontiers avec l'émeute sont des meneurs, et ceux-là ont une terrible influence dans les casernes; c'est un dissolvant d'une grande puissance, au frottement duquel la discipline la mieux établie finit toujours par disparaître.

» De l'armée de la France on veut faire l'armée républicaine, sans qu'il soit possible de dire quelle République elle serait, le cas échéant, disposée à défendre. On en verra les suites.

» Mon cœur se serrait convulsivement, mercredi, en lisant votre numéro dans lequel vous avez, avec autant de raison que de patriotisme, flétri la date choisie pour cette prétendue fête nationale. Vous avez prévu la débilitante influence que l'exemple jeté en pâture à l'armée devait exercer. Elle a compris et elle a fêté comme un grand fait d'armes la trahison des gardes françaises; elle a fêté comme elle y était incitée l'anniversaire de la défection.

» Je ne crois pas avoir éprouvé, dans toute ma longue carrière, de sentiment plus pénible et plus triste. L'armée m'apparaissait fraternisant avec les hommes de la Commune réhabilités, de la Commune qu'on a été forcé de noyer dans le sang pour en avoir raison, croyant ce jour-là sauver la patrie du plus grand des dangers.

» A quoi donc a servi tant de sang versé? à quoi ont donc abouti tant d'efforts, tant de luttés, tant de sacrifices? A voir, quelques années plus tard, nos soldats se confondre dans les rangs des hommes de désordre, qui, après avoir échappé à la bataille, reviennent l'âme ulcérée, et à se demander si la terrible répression de mai 71 ne sera pas pour l'armée une responsabilité sous laquelle on cherchera légalement à l'écraser un jour.

» Après avoir assisté à la désorganisation de l'armée, assisterons-nous donc à sa décomposition? Non, non! je ne puis le croire; non, je repousse cette idée avec toute l'énergie de mon patriotisme, qui me fait toujours espérer le relèvement de notre cher pays, de notre grande et belle France, qui fut la reine du monde et qui la redeviendra, si de son armée on sait faire l'armée de la patrie et non l'armée d'un parti.

» Mais quelle vive satisfaction, quelle joie profonde ont dû causer aux Prussiens les troubles de Nîmes, de Toulouse, Lyon, Douai, Avignon, Belfort, etc., où l'armée descendue dans la rue s'est montrée digne de ses aïeux les gardes françaises. Ce soir-là les clairons prussiens, comme à Sedan, ont dû sonner la *Marseillaise*; la *Marseillaise* que Déroulède, dans ses admirables chants du soldat, que Déroulède, le poète national, un noble cœur, un Français chevaleresque, a demandé qu'on ne chantât plus, « par pitié » pour nous-mêmes.

» Mais Déroulède n'a pensé qu'à la *Marseillaise*, l'hymne de la guerre extérieure, tandis qu'on en a fait le cantique de la Révolution. Aussi comment se défendre d'une grande tristesse quand, à chaque heure du jour ou de la nuit, on entend crier :

Aux armes! citoyens!

» Aux armes! pourquoi faire? La patrie est-elle donc en danger? L'ennemi est-il à nos portes? Non, mais on crie aux armes parce que c'est une menace dirigée contre tous ceux qui ne sont pas des révolutionnaires.

» Et c'est là le chant national que l'on impose à nos soldats! Ah! malheureuse armée, on ne saurait trop la plaindre, car comment pourrait-elle résister à l'action démoralisatrice exercée sur elle!

» LE GÉNÉRAL DE** »

Chronique militaire.

A l'occasion de la remise des drapeaux aux troupes des garnisons de province, des ordres avaient été donnés par le ministre de la guerre pour maintenir une discipline sévère dans l'armée, et éviter que les scènes du 14 juillet ne se renouvelent pas.

AVIS AUX MILITAIRES DES CLASSES 1875 ET 1877.

Les militaires de la classe 1875 appartenant à la cavalerie et ceux de la classe 1877 des autres armes seront envoyés en congé illimité :

1° Du 1^{er} au 10 août, s'ils ne prennent

— Si la profession de tailleur vous tente, il se pourrait que le singulier de nos plans prit le pluriel.

— Tailleur! redit le comte, sans sourciller au double sens et au pitoyable jeu de mots de ma remarque. Est-ce couturière que vous...

— M. de Savors, ces dames s'apprennent à s'habiller pour le concert; il faut que j'aie aussi changer de toilette.

— Changer de toilette! Quelle robe vous siedrait mieux que cette blanche, à tablier de dentelles, sur transparent de soie bleue? et quelles perles vaudraient ces chaînes de bleuets dans vos cheveux? Vous êtes bien séduisante ainsi.

— La plume fait l'oiseau, comme le jour le tableau, le piédestal la statue...

— Et la physionomie, la femme. Il n'est pas d'étoffe et de fleurs qui donnent du rayonnement aux yeux et de beaux cheveux châtains bouclés.

— Take care! vous me rendrez coquette; et que m'arriverait-il?

— La réalisation de nos plans.

— Vous vous ferez donc tailleur?

— Les sculpteurs sont des tailleurs d'images, mademoiselle David.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPÉY.

pas part aux grandes manœuvres, aux camps d'instruction, aux tirs ou aux autres exercices ou excursions autorisés par le ministre de la guerre;

2° Aussitôt après les camps, les exercices et les excursions susdits, ceux qui ne doivent pas prendre part aux grandes manœuvres;

3° Immédiatement après les grandes manœuvres, tous les autres militaires appartenant aux deux classes de 1875 et 1877.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Hier a eu lieu, dans toute la France, la France, la présentation aux troupes des drapeaux distribués à Paris à la fête du 14 juillet.

Cette cérémonie s'est donc faite également à Saumur. Toutes les troupes de la garnison se sont réunies sur la place du Chardonnet : l'Ecole de cavalerie au grand complet, l'infanterie, la gendarmerie à cheval et à pied, les employés d'administration militaire, les arçoniers, cavaliers de manège, etc.

A 9 heures 1/4, le piquet d'honneur, précédé de la fanfare, s'est rendu à l'hôtel du colonel pour prendre le drapeau et l'a ramené devant le front des troupes. M. le colonel des Roys, suivi de plusieurs officiers supérieurs, a passé la revue, puis a remis les décorations que le ministre de la guerre a accordées à l'Ecole.

Avant le défilé, chaque capitaine a lu, d'après les instructions ministérielles, l'allocution prononcée le 14 juillet à Paris par M. le Président de la République. Le général Farre a fait suivre le discours présidentiel de l'ordre du jour suivant qui a été également lu aux troupes :

« L'armée tout entière, en recevant les drapeaux de la République apportés par ses députations, écoutera avec respect cette manifestation si élevée des sentiments de son chef suprême. Encouragés par lui, nous devons redoubler d'efforts pour justifier la confiance qu'il nous accorde, pour élever nos cœurs à la hauteur de nos austères devoirs et pour confirmer la conscience de notre force, qu'un travail soutenu pendant une période déjà longue nous a justement donnée.

» Après la solennité mémorable du 14 juillet, le Président de la République a bien voulu m'écrire « qu'il avait admiré la belle tenue des troupes, la précision de leurs mouvements et leur attitude martiale ». Les présidents du Sénat et de la Chambre, ainsi que les membres de ces assemblées, m'ont témoigné aussi leur satisfaction.

» C'est avec bonheur que je transmets ces éloges mérités non-seulement aux troupes du gouvernement de Paris, mais aussi aux troupes de tous les corps qui étaient représentés à cette grande fête militaire, où toute la France était de cœur avec nous. Je les adresse également à nos concitoyens de l'armée territoriale, qui font aujourd'hui, par leur travail, l'éclatante prospérité de la République, et qui sont prêts à défendre son territoire, ses lois et l'honneur de ses drapeaux.

» Le ministre de la guerre,
» FARRE. »

La réception s'est terminée par le défilé des troupes à pied et à cheval. Le public se tenait sous les arbres, aux abords du Chardonnet. M. le Sous-Préfet de Saumur, M. le Maire, le Conseil municipal, les fonctionnaires des diverses administrations et le corps enseignant, avaient pris place au balcon du grand salon d'honneur de l'Ecole.

Il n'y a pas eu le moindre incident : aucun cri, aucun vivat. Et quand on se souvient de l'entrain et de l'éclat des grandes revues d'autrefois à l'Ecole de cavalerie, avec brillant état-major, musique, et enthousiasme général, on est bien forcé de reconnaître que la République actuelle ne sait pas donner du cachet à ces solennités militaires et ne possède pas, ainsi que ses aînées, le secret d'électrifier les masses.

Pendant la présentation et la revue, une salve de 24 coups de canon a été tirée sur la levée d'Enceinte, près la Loire, entre les deux manèges.

Voici le texte d'un ordre du jour du général de Galliffet, qui a été lu dans les casernes de Poitiers, vendredi et samedi, aux deux appels ordinaires :

« Le général commandant le 9^e corps militaires de la garnison de Tours ont donné dans la soirée du 14 juillet, le triste spectacle de l'ivresse et de l'indiscipline. »

» Il espère que de pareils faits ne se renouvelleront pas.

» Les troupes ne peuvent ignorer que le gouvernement de la République ne tolérera à aucun prix le désordre, et que c'est insulter le chant national que d'accompagner, devant les populations, »

LES ELECTIONS DU 1^{er} AOUT.

Jusqu'ici, les conservateurs semblaient manquer de candidats pour le Conseil d'arrondissement, et beaucoup se proposaient de ne pas voter. Mais, depuis samedi, la situation n'est plus la même : des démarches ont été faites auprès de notables habitants, et dans chaque canton, on a trouvé des hommes d'intelligence, d'expérience et de dévouement qui ont accepté la candidature et sont assurés de recueillir les suffrages de la grande majorité de leurs concitoyens.

Pour le canton de Saumur Sud, ce sont : MM. Félix Gaudais, propriétaire à la Chauvelière, commune de Turquant, ancien greffier en chef du tribunal civil, et M. de Neussier municipal à Saint-Florent, conseiller municipal à Saint-Florent et juge au tribunal de commerce de Saumur.

Pour le canton de Gennes : M. Priou-Cail- leau, expert à Grézillé et Président de la Chambre des experts d'Angers.

Pour le canton de Saumur Nord-Ouest : MM. Boutin-Desvignes fils, négociant et maire des Rosiers.

Canton de Saumur (Sud).

ELECTION

AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

Candidats conservateurs.

Messieurs et chers Concitoyens,

MM. Girard et Lambert-Lesage, après vous avoir pendant près de trente années représentés au Conseil d'arrondissement, sont obligés, pour des raisons de santé, de renoncer au mandat que vous leur aviez si longtemps confié et qu'ils ont si honorablement rempli.

Sollicités par un grand nombre d'électeurs désirant se rallier autour de noms conservateurs, nous venons vous demander vos suffrages.

Si vous nous jugez dignes de votre confiance, nous consacrerons toute notre activité à la défense de vos intérêts.

Habitant parmi vous, vous nous connaissez trop bien pour que nous ayons besoin de vous dire qui nous sommes. Dévoués à la cause conservatrice, défenseurs des libertés publiques et privées, aujourd'hui si gravement menacées, nous saisissons toutes les occasions qui se présenteront pour les défendre avec toute l'autorité que nous tiendrons de vos suffrages.

DE NEUVILLE,

Ancien avocat à la Cour de Paris, Conseiller municipal à Saint-Florent, juge au Tribunal de Commerce de Saumur.

FELIX GAUDAIS,

Propriétaire à la Chauvelière, commune de Turquant, ancien greffier en chef du Tribunal civil de Saumur.

CANTON DE GENNES.

Election au Conseil d'Arrondissement.

A MM. les Electeurs du canton de Gennes.

Messieurs et chers Concitoyens,

Vous êtes appelés à élire un conseiller d'arrondissement, et je me présente à vos suffrages sur les instances d'un grand nombre d'électeurs du canton.

Propriétaire à Grézillé, président de la Chambre des experts d'Angers, je mets à votre service l'expérience des affaires que j'ai pu acquérir par une pratique déjà longue de ma profession.

Je promets de m'occuper activement des intérêts et des besoins particuliers du canton et des communes en dehors de toute préoccupation de parti.

Au point de vue politique, ma candidature est résolument conservatrice, et si vous me confiez le mandat que je sollicite de vos suffrages, vous trouverez toujours en moi un défenseur énergique des libertés publiques, au nombre desquelles je

range en première ligne la liberté de conscience.
Recevez, Messieurs, l'assurance de mon entier dévouement.

PRIOU-CAILLEAU.

Comme nous l'avons dit, M. Auguste Guichoux, ancien négociant, conseiller d'arrondissement du canton de Doué, élu le 16 mai, se présente de nouveau aux élections du 1^{er} août, comme candidat conservateur. Les pouvoirs de M. Bineau qu'il remplaçait expirant cette année, M. Guichoux n'ignorait pas, en se présentant alors, que la stricte application des lois existantes l'obligerait à se soumettre en moins de trois mois à un double scrutin. Les électeurs du canton, qui une première fois, par leurs nombreux suffrages, ont confirmé le choix des membres du comité conservateur, en élisant M. Guichoux, sauront reconnaître le dévouement dont il a fait preuve en acceptant une candidature pénible et laborieuse, et lui accorderont un nouveau témoignage de leur confiance en renouvelant le mandat qu'ils lui avaient donné. Ils sauront surtout, nous l'espérons, témoigner du zèle qui les anime en se présentant en grand nombre au scrutin du 1^{er} août.

Dans notre numéro du 18, nous avons dit, à propos de la fête du 14 juillet au Puy-Notre-Dame, qu'en dehors des danses et illuminations publiques et de la distribution de pain aux pauvres par les soins de la municipalité, quelques purs avaient fait une souscription pour subvenir à un immense feu de joie.

Il paraît, d'après ce qu'on nous écrit, que le feu de joie aurait été fait aux frais et par les soins de deux patriotes seulement, et non par souscription.

Quant à l'incendie de la barge de bois, la cause en est inconnue.

Une bonne nouvelle que nous nous empressons de faire connaître au public :

Depuis hier dimanche, 25 juillet, les stations et gares du réseau de la Compagnie d'Orléans délivrent des billets d'aller et retour à provenance et à destination fixes, avec réduction de 25 0/0 sur les prix des billets de voyage ordinaires.

Le Journal d'Indre-et-Loire a reçu de l'un de ses abonnés la lettre suivante :

Monsieur,

L'Union libérale et la plupart des journaux républicains, étalent avec une certaine complaisance, dans leurs colonnes, le tableau des dégrèvements d'impôts opérés sous la République.

Sans m'appesantir sur cette considération que la plupart des dégrèvements portent sur des impôts postérieurs au 4 septembre, j'en énumérerai trois seulement, qu'en ma qualité d'homme d'affaires je connais tout particulièrement, laissant à d'autres spécialistes le soin de relever ceux qui sont de leur compétence.

1^o La loi du 20 décembre 1872, abrogation de la loi du 28 juin 1872 sur les créances hypothécaires, 4,000,000.

Voici ce que c'est que ce prétendu dégrèvement de 4 millions.

Une loi du 28 juin 1872 avait établi un impôt sur les placements hypothécaires.

Des réclamations sans nombre arrivent, de la part des notaires surtout, au gouvernement et aux députés, contre cet impôt, qui tuait les placements hypothécaires, et la Chambre, mieux renseignée, définit le 20 décembre ce qu'elle avait eu le tort de faire le 28 juin. On appelle cela un dégrèvement.

2^o Loi du 21 juin 1875, droit de transcription sur les actes portant donation à titre de partage anticipé.

Avant cette loi, les partages anticipés payaient 1 0/0 à l'enregistrement et 1 fr. 50 0/0 de droits de transcription; seulement, pour éviter ce droit de 4 fr. 50 qui était énorme, on ne transcrivait jamais.

Les notaires eux-mêmes, qui souffraient de l'inobservance de cette formalité de transcription, réclamaient une modification.

Pour leur donner satisfaction, on a ajouté 50 c. à l'enregistrement; de sorte que ce qui coûtait 1 0/0 coûte 4 fr. 50, non compris les décimes, et on appelle cela un dégrèvement qu'on porte, il est vrai, pour mémoire.

3^o Enfin loi du 22 décembre 1877, réduction de 1,50 à 1 fr. 50 centimes 0/0 du droit de timbre des effets de commerce.

De tout temps, un effet de commerce de 4,000 fr. avait payé 50 c.; à force de mettre des décimes, demi-décimes, demi-droits en sus, on était arrivé, sans s'en douter bien entendu, à tripler le droit de timbre sur les effets de commerce. On le ramène à son taux primitif, et on appelle cela un dégrèvement. D'aucuns appelleraient cela la rectification d'une erreur, d'aucuns même diraient d'une sottise.

Je crois, Monsieur, que si on épluchait bien la liste des dégrèvements, on en trouverait un certain nombre dans le même cas que ceux que je me permets de vous signaler.

Veillez agréer, etc.

Un de vos abonnés.

LUÇON.

Le 14 juillet, vers sept heures du soir, de bons fermiers des environs de Luçon traversaient la ville avec deux charrettes à vide. La dévotion de nos républicains fut-elle contrariée de voir travailler un pareil jour de fête ? Je ne sais. Le fait est que, à la sortie de la ville, au-delà du port, sur la route de Triaise, nos braves gens se voient tout à coup grossièrement insultés et assaillis de coups de pierres. Ces pauvres paysans, récemment sortis du Bocage et nullement habitués à des scènes de ce genre, se crurent un moment tombés entre les mains de véritables sauvages. Ils avaient beau hâter leur marche, le nombre de leurs assaillants grossissait toujours et les pierres pleuvaient de plus en plus sur leurs têtes. Impuissants à résister au nombre, ils mirent pied à terre et, abandonnant bœufs et charrettes, coururent se réfugier dans la maison la plus voisine.

Ne pouvant plus atteindre les gens, nos modernes jacobins, toujours au nom de la fraternité, je pense, s'acharnèrent sur les animaux, et, après les avoir roués de coups, voulurent les forcer à rétrograder vers Luçon; mais les bœufs refusèrent d'obéir à leurs injonctions républicaines, et, dans leurs mouvements, finirent par tomber avec leur charrette dans l'un des fossés profonds qui bordent la route.

Le lendemain, le sieur Jugiau (c'est le nom du fermier) et les siens traversèrent de nouveau la ville de Luçon avec leur attelage, dans un état pitoyable. Un de leurs bœufs avait été tellement maltraité qu'il pouvait à peine se traîner. Un vétérinaire, appelé aussitôt, jugea qu'il avait les reins fracturés et ne pourrait vivre longtemps en cet état. En conséquence, l'animal fut conduit à l'abattoir.

Publications de mariage.

Auguste-Louis Triolé, cocher, et Louise Meigné, maîtresse d'hôtel (veuve), tous deux de Saumur.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 24 juillet.

La Bourse est bien peu active. On reconnaît vraiment que nous sommes en pleine saison de vacances. Notre 5 0/0 reprend l'avance qu'il avait conquis hier soir. Il reste, comme hier en clôture, à 119.82 1/2. L'Italien va de 84.60 à 84.40; le Florin 4 0/0 d'Autriche est à 75.60.

Il y a des demandes suivies sur les Bons privilégiés de l'Assurance financière.

Ce n'est que jusqu'au 31 courant que la Société générale française de Crédit est en mesure de délivrer ces titres au prix net de 420 francs. Les retardataires feront bien de ne pas attendre le dernier moment.

C'est le 31 que la Banque du Midi offre en souscription publique 17,500 obligations de la Compagnie d'Alais au Rhône et la Méditerranée. Ces titres coûtent 290 francs et sont remboursables à 500 francs. Les demandes peuvent être adressées dès aujourd'hui au siège de la Banque, rue de Choiseul, n° 4, à Paris.

Les obligations des chemins de fer brésiliens se traitent à 472.75. Ces titres ont du gouvernement du Brésil une garantie d'intérêt et d'amortissement.

Les actions de la Réassurance (Compagnie française de Réassurances) se négocient au prix de 742.50. On croit à une hausse assez importante sur ces titres.

La Fondiaria-Incendie est demandée à 632.50, soit net 232.50.

La plupart des poudres de riz sont des préparations détestables à base de talc, d'albâtre ou de bismuth, qui font entrer dans notre économie toutes sortes d'éléments perdus. Aucun de ces ingrédients n'est à craindre avec la Poudre de Toilette du docteur Cazenave, qu'on peut appliquer sans crainte sur la peau, qu'elle

blanchit, adoucit et parfume agréablement. — Paris, 47, Avenue de l'Opéra.

Dépôt à Saumur, chez M. Machet, coiffeur.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

A 17,500 OBLIGATIONS DE LA COMPAGNIE DE

CHEMIN DE FER ET DE NAVIGATION

D'ALAIS AU RHÔNE ET LA MÉDITERRANÉE

Société anonyme, au capital de 11,500,000 fr., divisé en 23,000 actions de 500 fr.

(SIÈGE SOCIAL : 10, PLACE VENDÔME, A PARIS.)

La création de ces obligations a été autorisée par décision ministérielle en date du 14 juin dernier.

Ces obligations sont remboursables à 500 fr., en 78 ans. Le premier tirage aura lieu en 1881. Elles rapportent un intérêt de 15 fr. par an, payables par semestre, les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet.

PRIX D'ÉMISSION 290 FR.

PAYABLES : 50 fr. en souscrivant ;

100 fr. à la répartition ;

140 fr. fin septembre prochain.

Les souscripteurs qui libéreront leurs titres à la répartition jouiront d'une bonification de 1 fr. 25, et recevront, en se libérant, LES OBLIGATIONS DÉFINITIVES D'ALAIS AU RHÔNE

Au prix net de 288 fr. 75

L'INTÉRÊT ANNUEL EST DE 5.20 pour cent, Sans compter la prime de remboursement.

Les actions de la Compagnie figurant à la cote officielle de la Bourse de Paris, les obligations, conformément aux usages, seront certainement admises à la cote officielle après la souscription.

La souscription sera ouverte le 31 Juillet

à LA BANQUE DU MIDI

4, rue de Choiseul, à Paris.

Et dans les Départements, chez tous les Banquiers correspondants.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Tous titres négociables sont reçus comme espèces au cours moyen du jour; tous coupons échéant en juillet et août sont également reçus comme espèces. Si les demandes excèdent le nombre des titres offerts, il sera opéré une réduction proportionnelle.

Tout retard dans les versements sera passible d'un intérêt de 6 0/0 l'an, et les titres en retard pourront, après une mise en demeure, être vendus à la Bourse.

EXPOSÉ.

La Compagnie d'Alais au Rhône, au capital de 11,500,000 francs, divisé en 23,000 actions de 500 francs, a été constituée au mois de février 1879.

Il n'a été appelé que 250 francs par action, mais un grand nombre d'actions ont été libérées par anticipation.

L'article 3 de la loi de concession est ainsi conçu : « Aucune émission d'obligations ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une autorisation donnée, après avis du Ministre des Finances, par le Ministre des Travaux publics. — En aucun cas, il ne pourra être émis d'obligations pour une somme supérieure à la moitié du capital total à réaliser par la Compagnie pour l'exécution et la mise en exploitation du chemin.

Aucune émission d'obligations ne pourra être autorisée avant que la moitié au moins du capital actions ait été versée et employée en achat de terrains, en travaux, en approvisionnements sur place, ou en dépôt de cautionnement.

Or la Compagnie est autorisée, par décision ministérielle, à émettre une première série d'obligations; donc elle a, et cela avant la libération complète des actions, donné pleine satisfaction à l'Etat, chargé par la loi d'exercer un strict contrôle, et de veiller à assurer le gage des obligataires; donc, contrairement à ce qui a eu lieu pour d'autres Sociétés, le capital-actions a été réellement et utilement employé, et les travaux ont reçu une rapide impulsion.

La Société a pour objet un service de transport par chemin de fer et par eau, entre le grand bassin houiller métallurgique et industriel d'Alais, le littoral du Rhône, Marseille et la Méditerranée.

La création de ce service était réclamée depuis plusieurs années par les Conseils généraux et les Chambres de commerce de la région. La Chambre de commerce de Marseille avait notamment émis à ce sujet plusieurs vœux motivés.

La demande en concession fut soutenue par MM. Numa Baragnon, général Chabaud-Latour, J. Cazot, F. Boyer, marquis de Valbons, Laget, de Tarteron, duc d'Uzès, à cette époque députés du Gard; par MM. T. Delord, Pin, députés de Vaucluse, et par plusieurs autres notabilités de la région méridionale.

Dans le Conseil d'administration de la Compagnie figurent : MM. Elzéar Pin, sénateur; Alexandre, membre du Conseil d'administration des mines et forges d'Alais; Cousin, président de la Chambre de commerce d'Avignon; Caze, député; etc.

Pendant la souscription aux actions, il s'organisa à Marseille un Comité d'études et d'initiative qui, dans l'intérêt de la Compagnie, s'adjoignit au Conseil d'administration. Ce Comité était composé de : MM. Charles Gros, président du tribunal de commerce de Marseille; Louis Frayssinet, armateur; Félix Gardair, membre de la Chambre de commerce de Marseille; Désiré Michel, administrateur des mines de Valbonne et de la Société des Ciments méditerranéens et Portland; Jules Roux, membre de la Chambre de commerce de Marseille.

En se constituant, la Compagnie était assurée

d'un minimum de transport de 332,000 tonnes pendant une durée de dix ans, par des traités passés avec de puissantes sociétés telles que : Les mines et forges d'Alais, les mines de Tréllys, les usines de Salindres, le Salin de Giraud, la Compagnie de Terre-Noire, la Voulte et Bessèges, etc. Ces traités assuraient déjà : le paiement des frais d'exploitation, l'intérêt et l'amortissement des obligations à émettre, et il restait encore, de ce chef, 10 à 11 francs à porter au revenu des actions, qu'on ne saurait évaluer à moins de 50 à 60 francs par action, et qui très-probablement sera supérieur. (Voir la notice.)

Depuis, parmi les grandes Compagnies signataires des traités, les unes, comme les Mines de Tréllys, ont passé de nouveaux contrats, augmentant considérablement le trafic garanti dès l'origine; d'autres, comme Terre-Noire, la Voulte et Bessèges, ont avisé que le chiffre de leurs transports dépasserait dans de larges proportions le minimum indiqué sur leur traité.

Sur le parcours de la ligne, de nombreuses entreprises se fondent pour mettre en exploitation les mines de lignites, les bois, la chaux, les carrières, etc.

Les maisons les plus importantes du Midi, producteurs et consommateurs, attendent impatiemment l'ouverture de l'exploitation promise pour 1881.

Les travaux sont poussés avec la plus grande activité. Les terrains sont achetés et payés; 40 kilomètres de plate-forme sont terminés. Les approvisionnements, rails, wagons, locomotives, sont, pour la presque totalité, entièrement payés à des constructeurs tels que le Creusot, Terre-Noire.

La construction du matériel de navigation suit une marche analogue, et pour ce matériel la Compagnie est en possession d'un système, puissant et nouveau, approuvé par une Commission nommée par le ministre, et qui assure le transport des houilles jusque dans le port de Marseille sans transbordement ni déchargement.

Par son entourage, par les besoins auxquels elle donne satisfaction, par ses traités avec les plus puissantes Sociétés industrielles, par l'activité avec laquelle ses travaux sont conduits, la Compagnie d'Alais au Rhône se place, on le voit, au niveau des premières exploitations de chemins de fer, et ses obligations sont des titres de premier ordre, d'une solidité complète, appelés à obtenir rapidement une grande plus-value.

Théâtre de Saumur.

VENREDI 30 juillet 1880.

UNE SEULE REPRÉSENTATION

TROUPE DU PALAIS-ROYAL

M. DAUBRAY, M. MILHER, M^{lle} RAYMONDE, M^{lle} LAVIGNE, M. NUMES, M. NOBLET.

LA GIFFLE

Comédie en 1 acte, de M. Abraham Dreyfus.

Blanc-Misseron, M. Daubray; Chamberlot, M. Milher; un huissier, M. Numes.

LE MÉNAGE POPINCOURT

Comédie-vaudeville en 1 acte, de MM. H. Raymond et Boucheiron.

Popincourt, M. Daubray; Mazagan, M. Noblet; Angèle, M^{lle} Raymonde; Gudule, M^{lle} Lavigne.

Qui de 3, paie 3, reste 0.

Conférence par M. DAUBRAY.

VOYAGE A TROIS ÉTOILES

Scène par M. MILHER.

GREDIN DE SAPEUR

Folie-vaudeville en 1 acte, de MM. Hermil et Aubert.

Justinien, M. Daubray; Eusèbe, M. Milher; Anatole, M. Noblet; Léocadie, M^{lle} Raymonde; Catherine, M^{lle} Lavigne.

ORDRE : 1. Le Ménage; 2. La Giffle; 3. Voyage à trois étoiles; 4. Conférence; 5. Gredin de Sapeur.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o,
rue Jacob, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine; il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois; — 24 planches, dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste; dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; un an, 14 fr.

4^o édition : avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

PILULES ASTHME
SUFFOCATION
et TOUX
Indication gratis franco.
Ecrire à M. le C^{te} CLERY
à Marseille.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais.
par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Plonskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué. La Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de TEXIER; J. Rousson, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.		10 h. 30 matin.		11 h. 55 matin.	
8 15 —					
11 35 —		7 40 soir.			
1 17 soir.		4 51 —			
4 35 —					
7 50 —		11 48 —			

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTEUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.		9 h. 13 matin.		9 h. 30 matin.	
8 35 —		5 17 soir.		6 30 —	
12 15 soir.		3 50 —		4 15 —	
6 45 —		10 47 —			

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 JUILLET 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	85 10	» 25	»	Crédit Foncier colonial	410	»	»	C. gén. Transatlantique	580	» 5	»
3 % amortissable	86 75	» 2	» 05	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1255	»	» 10	Canal de Suez	1192 50	7 50	»
4 1/2 %	116	» 25	»	Obligations foncières 1877	363	»	» 50	Société autrichienne	601 25	»	1 25
5 %	119 75	»	» 05	Obligations communales 1879	477	»	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	515	»	»	Obliqat. foncières 1879 3 %	474 50	»	» 75	Est	386	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	515	»	»	Soe. de Crédit ind. et comm.	725	»	»	Midi	385	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	235	»	»	Crédit mobilier	630	»	» 50	Nord	390 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	513	»	» 1 50	Crédit Foncier d'Autriche	750	»	» 5	Orléans	386	»	»
1865, 4 %	534	»	»	Est	757 50	»	» 3 75	Ouest	385 50	»	»
1869, 3 %	407	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1357 50	»	» 1 25	Paris-Lyon-Méditerranée	387 50	»	»
1871, 3 %	396	»	» 1	Midi	1020	»	» 5	Paris (Grande-Ceinture)	389 50	»	»
1875, 4 %	523 50	»	» 3 50	Nord	1600	»	»	Paris-Bourbonnais	385 75	»	»
1876, 4 %	521 75	»	»	Orléans	1210	»	»	Canal de Suez	575	»	»
Banque de France	3485	»	»	Ouest	810	»	»				
Comptoir d'escompte	970	»	» 5	Compagnie parisienne du Gaz	1330	»	»				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 8 minutes du matin	express-poste (s'arrête à Angers).	3 heures 26 minutes du matin	direct-mixte.
6 — 45 —	omnibus-mixte.	8 — 21 —	omnibus.
8 — 56 —	omnibus-mixte.	9 — 40 —	express.
1 — 25 —	soir.	12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
3 — 32 —	express.	4 — 44 —	soir.
7 — 15 —	omnibus (s'arrête à Angers).	10 — 28 —	express-poste.
10 — 37 —			

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

BUREAUX: 41, RUE SAINT-ROCH

42^e ANNÉE Abonnement annuel, commençant en janvier. — MUSEE SEUL: Paris, 7 francs; Départements, 8 francs 50. MUSEE et MODES: Paris, 13 francs; Départements, 16 francs. (Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris.)

MUSÉE DES FAMILLES

Une livraison par mois avec dix à quinze magnifiques gravures inédites: un splendide volume par an. NOUVELLES, HISTOIRES, SCIENCES, VOYAGES, BEAUX-ARTS, ACTUALITES. Moralité irréprochable. Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Bertoud, Comettant, Deslys, Etienne Marcel, Chalamel, Paul Cellières, R. de Navery, Verne, etc. Illustrations, par A. de Bar, Bertall, Doré, Foutquier, Gavarni, Johannot, Lix, H. Scott, C. Gilbert, Kauffmann, Morin, etc. — Le volume de 1879 (46^e année de la collection) est en vente.

COLLECTION. — Les 45 premiers volumes: chacun, Paris, 4 fr.; le 46^e volume, Paris, 7 fr.

Somme à ajouter pour le port (France et union postale): 1 volume, 1 fr.; 2 volumes, 1 fr. 50; 3 volumes, 2 fr.; et à partir de 4 volumes, 25 cent. en plus par volume.

NOTA. — LES VOLUMES RELIÉS SE PAYENT 4 fr. 50 EN PLUS PAR VOLUME.

Complément facultatif du MUSEE

MODES VRAIES — TRAVAIL EN FAMILLE

Journal mensuel, le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille, Patrons, Modèles, Broderies, Crochet, Tapisseries coloriées, Tricot, Récréations intelligentes, Causeries, Jeux et Jardinage de salon, Proverbes, Charades, Enigmes. — Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnés en Broderie. — Paris, 7 francs par an; Départements franco, 8 fr. 50; avec le MUSEE, 13 fr. et 16 fr.

Envoi d'un numéro spécimen MUSEE et MODES contre 50 cent. en timbres-poste.

A LOUER

PRÉSENTMENT,
MAISON
Située à Saumur,
RUE DE LA TONNELLE,
Actuellement occupée par M. Courtet, négociant.
S'adresser à M. COURTET. (553)

A VENDRE

UNE JOLIE VICTORIA
N'ayant presque pas servi.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN CAMION
N'ayant presque pas servi.
S'adresser à M^{me} TIREBOIS, au kiosque, place de la Bilange.

UN MENAGE demande une place: le mari comme jardinier, la femme pour le service de la basse-cour.
S'adresser au bureau du journal.

90, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
ENCRE NOUVELLE
MAPIRE-PLISSY

Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. Univ. de 1867.
ENCRE NOUVELLE Double Violet
A COPIER
Adoptée par toutes les grandes Administrations.
DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

LA NATIONALE

Compagnie d'Assurances sur la Vie
ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT
ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18
Anciennement Compagnie Royale
FONDS DE GARANTIE: 175 MILLIONS
ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS
POUR LA VIE ENTIÈRE
Participation dans les bénéfices de la Compagnie
RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE
OU DIFFÉRÉE
Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie: 32,688,827 fr.
Arrérages payés aux Rentiers: 162,493,888 fr.
Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès, pour la vie entière: 24,769,374 fr.
S'adresser pour les renseignements, à Saumur, à M. CORNILLEAU; à Angers, à M. PINEAU; à Cholet, à M. PINEAU; à Baugé, à M. MAILLET; à Beaufort, à M. SACHET; à Segré, à M. PAYSAN. (297)

GUÉRISON INSTANTANÉE

DES
NÉURALGIES, MIGRAINES
Maux de dents
de tête et d'oreilles
PAR LE
Spasalgique-Maréchal
2 fr. le flacon, dans toutes les bonnes pharmacies.
Dépôt chez M. NORMANDINE, pharmacien à Saumur.

MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède vraiment efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros: Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste. (443)

INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

PASTILLES GÉRAUDEL
AGISSANT PAR INHALATION ET PAR ABSORPTION
LES SEULES PASTILLES DE GOUDRON
RÉCOMPENSÉES par le Jury international
PARIS — Exposition Universelle de 1878 — PARIS



Rhume, Bronchite, Catarrhe, Enrouement, Irritation de Poitrine, Laryngite, Phthisie et en général toutes les affections contre lesquelles le Goudron est conseillé.
Très-utiles aux fumeurs, aux personnes qui fatiguent de la voix et à celles qui sont exposées, dans leurs travaux, à respirer des poussières ou des vapeurs irritantes.
L'immense succès de ces Pastilles, en France et à l'Étranger, prouve leur supériorité incontestable.

PRIX DE L'ÉTUI: 1^{fr} 50
VENTE EN GROS: A. GÉRAUDEL, PHARMACIEN DE 1^{re} CLASSE à SAINT-MÉNÉHOULD (Marne)
DETAIL: Dans toutes les Pharmacies — Env. fr^o contre mand. poste.

LE CONSEILLER DE L'ÉPARGNE
Propriété de la
BANQUE GÉNÉRALE DES INTÉRÊTS FRANÇAIS

Sera adressé gratuitement tous les Dimanches, et pendant une année, à titre d'essai, à toute personne qui justifiera de sa qualité d'Adonné à un Journal Conservateur.

Adressez les demandes à M. le Directeur, 177, Boulevard St-Germain, Paris.

16 PAGES DE TEXTE
PAR AN **50** CENTIMES
UN NUMÉRO PAR SEMAINE

LE CRÉDIT PARISIEN
Journal Financier, indispensable à tous les Porteurs de Titres
DÉFENSEUR DES INTÉRÊTS FRANÇAIS
Combat les Emprunts Étrangers si funestes à la France.
Les Abonnements sont reçus sans frais, 30, Avenue de l'Opéra, Paris.
ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE DE FRANCE

Saumur, imprimerie de P. GODET